

Code des usages pour l'animation de rencontres littéraires

Préambule

Afin de de promouvoir la qualité du travail des animateurs littéraires en France et d'améliorer leur situation matérielle et juridique, les parties sont convenues de consigner, dans le présent Code des usages, les dispositions auxquelles elles entendent se référer pour les relations entre les programmateurs d'événements littéraires et les animateurs de rencontres littéraires.

Définition du métier d'animateur

Un animateur littéraire, par sa préparation, son savoir-faire et son expérience, participe pleinement à la réussite d'une rencontre, aux côtés des auteurs invités.

Un animateur littéraire assure un travail préparatoire à travers la lecture du ou des ouvrages, des recherches complémentaires et l'élaboration de questions, puis l'interview en public du ou des auteurs invités, sur leur travail littéraire et/ou sur la thématique qui les rassemble.

Tout animateur n'est pas en mesure d'intervenir dans tous les domaines ni sur tous les sujets. C'est à lui de mesurer ses compétences et sa disponibilité pour assumer l'animation de telle ou telle rencontre.

L'animateur organise la circulation de la parole entre les différents auteurs présents et veille à la répartition du temps d'expression de chacun. Il accompagne la prise de parole du public souvent à l'issue de la rencontre. Il impulse aussi le rythme et une certaine dynamique dans l'échange.

Il accompagne l'auteur, favorise sa prise de parole, lui évitant de se retrouver seul face à un auditoire. Il modère et tempère, s'il y a lieu, les prises de paroles inappropriées ou hors sujet des auteurs ou du public.

L'animateur met en valeur l'auteur invité, ses textes, la spécificité de son écriture, ses qualités littéraires.

En présence de plusieurs auteurs, l'animateur prévoit des questions qui mettent en lien les différents invités et leurs textes.

L'animateur est responsable de la durée de la rencontre, préalablement définie en accord avec le programmateur.

I. Engagements

1/Le programmateur

De la même manière qu'un programmateur choisit d'associer des auteurs autour d'une table ronde, il réfléchit à la pertinence de faire appel à tel ou tel animateur.

Sauf exception, nous préconisons de ne pas inviter plus de trois auteurs autour d'une table ronde. Au-delà de trois participants, la rencontre devient souvent difficile à organiser, avec des interventions moins précises et moins pertinentes qui peuvent s'avérer frustrantes (pour les auteurs, pour le public) eu égard au temps de parole de chacun des invités.

Le programmateur s'engage à solliciter l'animateur dans un délai raisonnable avant la rencontre (on conseillera un minimum d'un mois). Il se charge d'envoyer les exemplaires des livres concernés ou d'effectuer les demandes auprès des services de presse (titres et dossiers de presse) pour l'animateur suffisamment en amont de la rencontre pour permettre le travail de préparation.

Le programmateur s'engage à faire figurer le nom de l'animateur dans les supports de communication de l'événement.

2/L'animateur

L'animateur s'engage à lire la bibliographie définie avec le programmateur (actualité, parutions récentes ou titres en lien avec la thématique) et à préparer l'animation de la rencontre.

L'animateur s'engage à animer la rencontre en public, sur la durée préalablement définie par le programmateur.

L'animateur se charge de gérer le temps de paroles des invités, et éventuellement du public.

L'animateur introduit et clôt la rencontre. Il se rendra disponible pour un échange préalable avec l'auteur invité, si besoin.

Lors de la rencontre, l'animateur assure la diffusion des informations relatives à l'événement et annonce le déroulé et le contexte de la rencontre: signatures, lectures, rencontre suivante, partenariat avec la librairie...

II. Conditions financières

1/Le programmateur

Le programmateur assure une rémunération à l'animateur selon un montant préalablement défini par écrit (contrat, lettre d'engagement, mail ...).

En cas d'annulation de la rencontre à la dernière minute par le programmateur, celui-ci s'engage à payer au moins 50% de la rémunération convenue au préalable.

Le programmateur assure la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et restauration de l'animateur tout au long de sa présence lors de l'événement.

2/ L'animateur

S'il est auto-entrepreneur, l'animateur s'engage à fournir dans les meilleurs délais une facture, avec numéro de Siret, respectant le montant de la rémunération fixé au préalable par écrit, entre les deux parties.

S'il est salarié, l'animateur recevra du programmateur une feuille de paie et les documents administratifs nécessaires à la rémunération en salaire.

A titre indicatif, les pratiques constatées nous incitent à préconiser une rémunération de 300 HT € sur facture, et 230 € nets en salaire, pour une animation de table ronde ou une rencontre.